

SOMMAIRE

INFORMATIONS CLUBS	<input checked="" type="checkbox"/>	JURIDIQUE	<input checked="" type="checkbox"/>	3C3	<input type="checkbox"/>
DÉVELOPPEMENT	<input type="checkbox"/>	OFFICIELS	<input type="checkbox"/>	TECHNIQUE	<input type="checkbox"/>
MINI BASKET	<input type="checkbox"/>	COMPÉTITION	<input checked="" type="checkbox"/>	MÉDICALE	<input type="checkbox"/>
CHAMPIONNAT 3X3	<input type="checkbox"/>				

INFORMATIONS CLUBS

➤ BUREAUX FERMES

Nos bureaux restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Pour toute demande ou question, envoyez-nous un mail à comite@basket68.com Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

➤ ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale prévue le vendredi 26 juin 2020 est reportée au **samedi 5 septembre 2020** au Centre Sportif Régional à MULHOUSE.

➤ FETE DU MINI

La Fête du Mini est annulée cette saison. Au vu de la situation sanitaire, il est difficile d'organiser cette fête fin juin 2020. Nous vous donnons rendez-vous la saison prochaine.

➤ RENOUVELLEMENT D'AFFILIATION (NOUVEAU)

La procédure est désormais dématérialisée : c'est au club de faire son affiliation, c'est-à-dire son adhésion annuelle à la FFBB.

- La ré-affiliation s'appelle maintenant « **renouvellement d'affiliation** ».
- La saisie est à faire directement par le club sur FBI.
- Sont concernées tous les clubs : 5x5, 3x3, VxE, corpo...
- Les fonctionnalités seront disponibles à compter du 15 mai et jusqu'au 30 juin.
- Le club devra identifier dans FBI l'offre de pratique qu'il souhaite proposer (il pourra toujours rajouter une offre en cours de saison au besoin) :
 - 5x5 et/ou 3x3 compétition
 - Loisir 5x5 et/ou 3x3
 - Entreprise (corpo)
 - VxE (Basket Santé,.....)
- Les offres de pratiques déclarées par le club seront visibles par le licencié sur la page e-licence (nouvelle procédure pour le licencié qui demandera son renouvellement directement sur internet).
- Aucune intervention du CD68 dans le processus d'affiliation : c'est une compétence fédérale.
- Dès le 1^{er} juillet, pour les clubs à jour et les licenciés qui auront déjà déposé leur pré-inscription :
 - Ces joueurs passeront « qualifiés » au 01/07/2020
 - Ces joueurs pourront donc participer à des tournois, activités, open 3x3 pendant l'été en étant couverts
- Les frais d'affiliation apparaitront sur une ligne d'une prochaine facture club éditée par le CD68.

COMPÉTITION

Présidente : **Nathalie GESSIER**



➤ RANKING

A la demande de la FFBB, la commission a procédé au ranking. Il a été effectué en tenant compte de la dernière journée complète jouée pour chaque division.

Les classements seront soumis au vote du Comité Directeur.

JURIDIQUE

Président : **Benoît KLEIBER**



➤ RENOUVELLEMENT LICENCE (NOUVEAU)

Un **nouveau principe** est mis en place pour créer ou renouveler une licence (y compris mutation) : c'est la « **e-licence** ».

- Chaque licencié pourra demander le renouvellement de sa licence en ligne sur une page internet dédiée, grâce à un lien unique généré par FBI ; c'est le club qui choisira, dans FBI, à quels joueurs il veut envoyer le renouvellement.

- Sur la page dédiée, le licencié remplira une « demande de pré-inscription » qui ne deviendra « demande de licence » que lorsque le club l'aura contrôlée et validée dans FBI.

- Sur la page dédiée, le licencié déposera (par téléchargement) les documents nécessaires selon ses besoins (carte d'identité s'il passe majeur, certificat médical s'il n'est plus valable, photo numérique, certificat de surclassement si concerné, etc).

- Sur FBI, le club aura une partie « gestion des pré-inscriptions » où il doit tout contrôler, comme avant avec la version papier, notamment la lisibilité des pièces jointes déposées et les éléments fournis.

- Dès lors que le club valide une « pré-inscription », celle-ci devient « demande de licence » et la date de qualification est apposée. Le joueur est donc qualifié et peut jouer. (comme auparavant)

- Le CD68 contrôlera ensuite la licence et les pièces jointes ; le club n'a plus besoin de déposer les formulaires physiquement, la transmission se faisant automatiquement.

- Chaque licencié recevra sur son mail, sa licence (image du carton-licence) + son formulaire de demande de licence (en PDF).

ATTENTION

Dès à présent, nous vous conseillons de contrôler dans FBI les adresses email de vos licenciés actuels, puisque cette adresse sera utilisée quand vous déciderez d'envoyer le lien vers la page dédiée à la pré-inscription.

REMARQUE

Si un licencié n'a pas accès à internet – et n'a pas d'email – vous aurez toujours la possibilité de saisir sa licence dans FBI, sans « pré-inscription » numérique. Le club devra alors joindre les documents nécessaires (par téléchargement).

➤ CREATION DE LICENCE (NOUVEAU)

Même principe que pour le renouvellement !

Si quelqu'un souhaite s'inscrire dans votre club, il suffit de prendre son adresse email et de la renseigner dans la partie « gestion des pré-inscriptions » : il recevra alors le lien unique pour accéder à la page dédiée.

➤ LA MUTATION DEVIENT DÉMISSION-MUTATION (NOUVEAU)

Finis les recommandés et les liasses roses ! Même principe que pour le renouvellement !

Si un licencié souhaite s'inscrire dans votre club alors qu'il était l'année d'avant dans un autre club, il suffit que vous alliez dans la partie « gestion des pré-inscription » : vous trouverez dans la recherche globale sa ligne (numéro de licence, nom, prénom...) et vous lui enverrez alors le lien unique pour accéder à la page dédiée.

Dans ce cas de « démission-mutation », le licencié remplira la déclaration de démission à l'intention de son ancien club, puis la « pré-inscription » pour son nouveau club. Si le nouveau club valide cette demande, l'ancien club sera averti de la démission de son ancien membre dans FBI (remplace le recommandé).

Des tutoriels, des foires aux questions, des vidéos Youtube, tant pour les clubs que les licenciés seront prochainement disponibles pour tout le monde.